



MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR LE SECOND TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES EN
REPUBLIQUE GABONAISE 27 OCTOBRE 2018

DECLARATION PRELIMINAIRE

INTRODUCTION

1. Dans le prolongement du premier tour des élections législatives et du tour unique des élections locales organisées le 6 octobre 2018, les Gabonais se sont de nouveau rendus aux urnes le 27 octobre 2018 afin d'élire leurs députés dans les circonscriptions dont les sièges étaient en ballottage. Dans le Canton Ellelem, département du Woleu, province du Woleu-Ntem, où le scrutin avait été interrompu, les électeurs ont voté pour le premier tour et voteront, le cas échéant, pour le second tour le 10 novembre 2018.
2. Les résultats du premier tour des élections législatives publiés par le Centre Gabonais des Elections (CGE) ont mis en exergue la prédominance du Parti Démocratique Gabonais (PDG) et de ses alliés. En effet, sur les 143 sièges à pourvoir, 85 ont été remportés au premier tour : le PDG et ses alliés (majorité) ont obtenu respectivement 74 et 6 sièges ; le parti 'Les Démocrates' (opposition) 3 sièges et 2 indépendants. L'autre fait marquant de ce premier tour aura été la défaite de certains leaders de l'opposition. C'est dans ce contexte qu'est intervenu ce deuxième tour.
3. En application des instruments de l'Union africaine (UA), le Président de la Commission, **Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat**, a, pour la seconde fois, dépêché la même Mission d'observation électorale de court terme qui avait observé le premier tour. La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) est conduite par **Son Excellence Madame Monique Ngaralbaye**, ancienne Ministre de la République du Tchad. Elle comprend 30 observateurs provenant de 15 Etats membres de l'UA et est constituée de parlementaires panafricains, d'ambassadeurs accrédités auprès de la Commission de l'UA à Addis Abéba, des membres de Commissions électorales et d'organisations de la Société civile africaine.

4. A l'instar du premier tour, l'objectif poursuivi par la Mission a été de mener une évaluation indépendante et impartiale de ces élections. En prélude à leur déploiement dans les différentes provinces, le 25 octobre 2018, les membres de la Mission de l'UA ont rencontré les autorités administratives et celles en charge des questions électorales. Ils ont également échangé avec certains acteurs de la société civile et ont observé les dernières activités de la campagne électorale de candidats dans les différentes circonscriptions où les sièges étaient en ballottage.
5. Les équipes de la MOEUA ont été déployées dans les huit provinces où des sièges restaient en ballottage, à savoir : l'Estuaire, le Haut Ogooué, le Moyen Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué Lolo, l'Ogooué Maritime et le Woleu Ntem. Elles ont observé les opérations d'ouverture et de dépouillement dans treize (13) bureaux de vote et le déroulement du scrutin dans cent six (106) bureaux de vote.
6. Le rôle de la Mission a consisté, d'une part, à observer le processus électoral afin de produire un rapport impartial y relatif et, d'autre part, de faire une évaluation objective conforme au standard international d'une élection démocratique, libre, transparente et respectueuse du cadre légal gabonais ainsi que des instruments internationaux ratifiés par la République Gabonaise.
7. La présente Déclaration préliminaire, limitée à l'observation de la dernière phase de la campagne électorale et des opérations de vote dans les circonscriptions concernées par les sièges en ballottage, intervient avant la proclamation des résultats provisoires et la fin du processus. Par la suite, un rapport exhaustif portant sur tout le processus sera transmis aux différentes parties prenantes et publié sur le site de l'UA deux mois après la proclamation des résultats définitifs.

I- CONSTATS ET OBSERVATIONS DE L'ENTRE DEUX TOURS

A. Campagne électorale et alliances ou coalitions politiques

8. Depuis le début de la campagne électorale, le 13 octobre 2018, les candidats en lice ont pu librement sillonner l'étendue de leurs circonscriptions respectives pour être au contact des électeurs, soit par meetings de proximité interposés, soit en faisant du porte à porte. La Mission a noté que cette campagne s'est déroulée sans incident majeur.
9. La Mission a noté que plusieurs candidats ont noué des alliances avec les partis et candidats qui n'ont pas accédé au deuxième tour. Si cette stratégie a bénéficié aux candidats de la Majorité, à l'inverse l'absence d'entente au sein des partis de

l'opposition peut expliquer la faiblesse de leurs résultats. La Mission a par ailleurs constaté les cas de désistement de certains candidats.

10. La Mission a aussi observé avec satisfaction le calme et la sérénité qui ont prévalu tout au long de cette période.

B. Contentieux électoraux

11. Conformément à la réglementation en vigueur, les réclamations portant sur les présumées irrégularités constatées doivent être déposées au Greffe de la Cour constitutionnelle dans les dix (10) jours suivant l'annonce des résultats provisoires par le CGE. La Cour dispose de deux (02) mois pour statuer sur ces réclamations. Ce délai couvre la période de recours pour les premier et second tours. C'est ce qui justifie, qu'à ce stade, la Mission ne dispose pas de données relatives auxdits recours.

12. La Mission a également relevé que la Loi commune à toutes les élections politiques telle que révisée le 26 janvier 2018 élargit le champ des irrégularités pouvant entraîner l'annulation des élections. Il inclut désormais la fraude sur les résultats, la corruption des électeurs, la participation à la propagande électorale des autorités administratives et la distribution des sommes d'argent aux électeurs. Malgré ces réformes, la Mission a constaté, que plusieurs candidats, en particulier ceux de l'opposition, dénoncent la taxation du recours qu'ils jugent excessive voire dissuasive.

II. CONSTATS ET OBSERVATIONS LE JOUR DU VOTE

A. Ouverture

13. Les membres de la Mission ont observé la phase d'ouverture dans treize (13) bureaux répartis sur huit (8) provinces concernées par le second tour. Dix (10) d'entre eux étaient situés en milieu urbain et trois (3) en zone rurale.

14. Environ 38% des bureaux visités ont ouvert à l'heure, tandis que plus de 46% ont ouvert avec retard. Ce retard qui varie entre 30 minutes et 1 heure était dû tantôt à l'arrivée tardive du personnel électoral et du matériel électoral, tantôt à des situations imprévisibles telle que l'indisponibilité de la clé du bureau de vote.

15. Par ailleurs, certains bureaux de vote ont ouvert avant l'heure. C'est le cas du bureau N° 2 du Centre Ecole Publique Martine OULABOU A et le bureau N° 1 du Centre Ecole Publique Martine OULABOU B où les opérations de vote ont manifestement démarré avant l'heure réglementaire et en l'absence personnels électoral représentant l'Opposition.

16. Le personnel de ces bureaux a affirmé avoir ouvert avant l'heure sur instruction du chef de centre.
17. Dans 30% de bureaux visités, les cartes d'électeurs non distribuées n'étaient pas disponibles et 15% des urnes n'étaient pas scellées.
18. L'atmosphère à l'extérieur de tous les bureaux visités était calme et aucun matériel ni activité de campagne n'a été constaté.
19. La présence du personnel de sécurité était visible dans la plupart des centres de votes visités et leur présence était discrète et professionnelle.
20. Quelques files d'attente ont été observées à l'entrée de certains bureaux visités, même si le constat général fait état de l'absence d'empressement de la part des électeurs.
21. Dans la plupart des bureaux de vote, tout le matériel était disponible et en quantité suffisante. Cependant, le retard mis dans la distribution du matériel et le temps mis pour la signature des bulletins de vote a parfois eu un impact négatif sur le démarrage des opérations de vote.

B. Déroulement du scrutin

22. Dans les 106 bureaux de vote visités, 68 étaient situés en milieu urbain et 38 en milieu rural. Les cinq membres du personnel électoral prescrits par la loi étaient présents dans la plupart des bureaux visités. 30% d'entre eux étaient des femmes.
23. Dans tous les bureaux de vote visités, les urnes étaient placées de façon visible au public.
24. La vérification de l'encre indélébile sur le doigt des électeurs avant la remise des bulletins de vote n'était pas systématique. Tous les électeurs étaient tenus de présenter une pièce d'identité (carte d'électeur, carte nationale d'identité ou passeport) avant de voter.
25. En milieu urbain, les cartes non distribuées étaient généralement disponibles dans la quasi-totalité des bureaux de votes visités alors qu'en milieu rural, les observateurs ont constaté que dans nombres de bureaux, ces cartes n'étaient pas du tout disponibles.

26. La mission a noté une augmentation du nombre de procurations utilisées comparativement au premier tour.
27. Les observateurs ont aussi constaté que certains bureaux de vote étaient difficilement accessibles aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes vivant avec un handicap. Toutefois, en cas de besoin pendant le vote, une assistance a été apportée, soit par une personne de leur choix, soit par un des membres du personnel électoral, à ceux qui en ont fait la demande.
28. Dans tous les bureaux de vote visités le secret du vote a été garanti et les procédures se sont poursuivies de manière ininterrompue dans presque tous les bureaux de vote.
29. La Mission a relevé la présence effective et active des représentants des deux candidats dans les bureaux de vote, et plus de 30% d'entre eux étaient des femmes.
30. Dans tous les centres de vote visités, les observateurs ont noté une présence visible des agents de sécurité qui se sont distingués par leur discrétion et ont fait montre de professionnalisme même devant certaines situations de tension.
31. En comparaison avec le premier tour, les observateurs ont constaté une amélioration dans la maîtrise des procédures de vote par le personnel électoral.

C. Clôture et dépouillement

32. L'heure de fermeture des bureaux de vote a été respectée dans 70% des bureaux visités. Le retard constaté dans les autres 30% des cas variait entre 15 et 30 minutes. Aucune file d'attente n'a été observée devant les bureaux de vote à l'heure de la clôture.
33. La Mission a noté une insuffisance d'éclairage dans certains bureaux de vote au moment du dépouillement obligeant les agents à recourir à d'autres sources d'éclairage.
34. La procédure de dépouillement a été généralement respectée dans la plupart des bureaux de vote. Cependant, dans quelques bureaux de vote visités, le contenu des enveloppes poubelles n'était ni comptabilisé ni vérifié avant la validation du vote.
35. Dans presque tous les bureaux visités, le nombre d'enveloppes contenues dans les urnes était conforme au nombre d'émargements figurant sur la liste électorale. De même, aucun constat ne fait état de l'existence dans les urnes, de bulletins ne

portant pas les trois signatures requises. La Mission a tout de même noté des manquements dans un bureau de vote cité plus haut où le nombre d'enveloppes contenues dans l'urne ne correspondait pas au nombre d'émargements figurant sur la liste électorale.

36. Dans tous les bureaux de vote visités, les procès-verbaux des résultats ont été signés par les présidents et les assesseurs qui en ont reçu chacun une copie. Les résultats ont été affichés dans la majorité des cas.

37. D'une manière générale, les procédures du dépouillement ont été relativement maîtrisées.

CONCLUSION

38. Comme au premier tour, le taux de participation est resté faible. Cette participation a été plus élevée en zone rurale qu'en milieu urbain. D'une manière générale, en dépit des retards constatés à l'ouverture des bureaux de vote, l'organisation a connu une amélioration qui nécessite d'être consolidée.

39. En tout état de cause, ces élections législatives viennent de poser les fondamentaux des sénatoriales à venir, au terme desquelles se refermera le cycle électoral entamé en août 2016.

RECOMMANDATIONS

- Au terme de son observation, la MOEAU recommande :

Au Gouvernement :

- de veiller à ce que le Ministère de l'Intérieur prenne les dispositions nécessaires pour garantir le bon déroulement des opérations électorales, en particulier en assurant la distribution du matériel électoral dans les délais raisonnables ;
- de tout mettre en œuvre pour assurer une bonne sensibilisation des électeurs, gage d'une meilleure participation au scrutin ;
- de mettre à la disposition du CGE les moyens nécessaires dans les délais raisonnables pour mener à bien ses missions ;
- d'étudier la possibilité d'accréditer des observateurs nationaux.

Au CGE:

- d'organiser des sessions de formation à l'intention du personnel électoral afin d'améliorer leurs compétences et la maîtrise des procédures de vote et de dépouillement ;
- de prendre les mesures incitatives visant à garantir la motivation et la disponibilité du personnel électoral ;
- de doter le personnel électoral de signes distinctifs afin qu'il soit facilement identifiable ;
- de doter les bureaux de vote de moyens d'éclairage adéquats afin que le dépouillement se déroule dans des conditions convenables.

Aux Partis politiques et Candidats :

- de recourir aux voies légales en cas de contestation des résultats ;
- d'assurer la formation de leurs délégués pour une meilleure représentativité.

A la Société civile :

- de renforcer la sensibilisation de la population afin de l'encourager à participer massivement au processus électoral.

La Mission réitère ses remerciements aux Autorités et au peuple gabonais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés tout au long de son séjour.

Fait à Libreville, le 29 octobre 2018

Pour la Mission

Son Excellence Madame Monique Ngaralbaye